STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES !

6 ans après le Grenelle contre les violences conjugales..., 8 ans après le lancement de l'égalité femmes-hommes comme « grande cause nationale » par le président de la République...En plein débat sur un budget austéritaire alors qu'il faudrait un budget de 2,5 milliards d'euros pour un véritable plan de lutte contre les VSS (estimation de la fondation des femmes).

94% des plaintes pour viol qui sont classées sans suite (Fondation des Femmes, 2024). 80% des femmes disent être victimes de sexisme au travail

18% des femmes cadres déclarent avoir été victimes et/ou témoins de violences sexistes et sexuelles contre 12% des hommes (Baromètre Cadres ViaVoice-UGICT 2023)

10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour en France sur un lieu de travail

30 % des salariées en France ont déjà subi du harcèlement ou des agressions sexuelles sur leur lieu de travail

70% des victimes disent ne pas en avoir parlé à leur supérieur. Quand elles l'ont fait, 40% d'entre elles estiment que le règlement leur a été défavorable (elles ont été mutées, placardisées, voire licenciées)

POUR LA CGT, ÇA SUFFIT ! HALTE AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : AU TRAVAIL AUSSI !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte pour l'élimination des violences contre les femmes, la CGT appelle à se mobiliser massivement dans la rue et sur les lieux de travail pour obtenir la mise en place immédiate de mesures efficaces contre les violences sexistes et sexuelles:

- **sanctionner les entreprises** qui n'ont pas de plan de prévention des VSS;
- **imposer la sensibilisation annuelle** du personnel aux VSS sur les lieux de travail et la formation des encadrant·es, des représentant·es du personnel et de la médecine du travail ;
- **octroyer aux référent·es violences et harcèlement les moyens** de jouer leur rôle;
- **permettre aux victimes de VSS sans représentation du personnel d'être défendues par un syndicat** face à l'employeur;
- **faire prendre en charge par l'employeur l'ensemble des frais** pour les faits de VSS subis en lien, à l'occasion ou du fait du travail ;
- **garantir aux victimes de VSS** – au travail ou non – **un certain nombre de droits** permettant de protéger leur droit au travail : interdiction des sanctions, réaménagement du temps et de l'espace de travail, mobilité géographique, jours de congé spécifiques, etc.

#25NOVEMBRE #JOURNÉEINTERNATIONALEDELUTTECONTRELESVSS

HALTE AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : POUR UNE LOI INTÉGRALE !

La CGT agit vigoureusement pour une loi-cadre contre les violences sexuelles. Elle est partie prenante de la Coalition féministe pour une loi intégrale contre les violences sexuelles, lancée mi-octobre 2024, qui porte plus de 150 propositions pour enfin mettre fin à l'impunité et protéger les victimes. Ceci implique d'y consacrer les moyens humains et financiers nécessaires et d'agir à tous les niveaux (formation, prévention, éducation, accompagnement, police, justice, santé) et de prendre en compte toutes les formes de violences sexuelles infligées aux femmes et aux enfants (dont les violences en ligne, mariages forcés, mutilations, violences obstétricales et gynécologiques ou encore violences au travail).

Au sein de cette coalition, composée de 140 associations féministes, associations de défense des droits des enfants et syndicats, la CGT œuvre plus particulièrement à éclairer l'angle mort que constituent les violences sexuelles dans l'univers professionnel. En effet, ces violences en lien, à l'occasion ou du fait du travail sont massives et pourtant largement invisibilisées. Dans le sillage de la coalition féministe, une coalition parlementaire transpartisane pour une loi intégrale s'est créée pour appuyer les revendications de la coalition féministe. Elle regroupe aujourd'hui quelques 80 député.e.s et sénateurs. ice.s susceptibles de contribuer à faire vivre le sujet que la coalition féministe a réussi à imposer dans le débat public.

HALTE AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : POUR LA PROTECTION DE TOUTES !

Les violences sexistes et sexuelles ne s'arrêtent pas avec l'âge…
Les violences sexistes et sexuelles concernent massivement les femmes âgées. Ces dernières, souvent plus pauvres que leur mari, plus isolées que pendant la vie active, issues d'une génération marquée par le patriarcat, sont de fait exposées à des risques spécifiques de violences conjugales – un quart des femmes décédées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint ont plus de 70 ans…

Une prise en compte spécifique des violences faites aux femmes âgées est indispensable. Elle passe notamment par la formation des personnels soignants et des aides à domicile à la détection de situations préoccupantes et la création de structures spécifiques pour accueillir et accompagner les femmes âgées victimes de violence.

HALTE AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : LES 22, 23 ET 25 NOVEMBRE ON SE MOBILISE !

**LA CGT APPELLE À PARTICIPER
À TOUTES LES MOBILISATIONS, GRÈVES, MANIFESTATIONS ET ACTIONS PRÉVUES
LES 22 OU 23 ET 25 NOVEMBRE 2025**

#25NOVEMBRE #JOURNÉEINTERNATIONALEDELUTTECONTRELESVSS